collège André Masson

académie Besançon

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019

Présidente : Mme VILLEMIN-BERARD Corinne

Secrétaires de Séance : Mmes BEAUDOUIN et SAUVAGE

Membre absents excusés : Mme BATHELOT, Mme HAGEMANN

Membres absents :

Quorum : 13

Présents votants : 22

Membre invité non votant : 1

ORDRE DU JOUR

I – **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 7 novembre 2019
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Informations de la Cheffe d'Etablissement
4. Information « Santé et la Sécurité » au collège
5. Modification Règlement Intérieur

II – **AFFAIRES FINANCIERES**

1. Budget prévisionnel : Voyage en Espagne
2. Budget prévisionnel : voyage en Allemagne
3. Budget prévisionnel des sorties scolaires sur 2020
4. Autorisation donnée aux Associations du FSE et de l'AS d'être domiciliées au collège
5. Plafond de mise à l'huissier pour les créances non recouvertes
6. Autorisation de solder le compte 4674TAXE d'apprentissage
7. Prélèvement sur Fonds Disponibles pour sécuriser le SRH
8. Budget 2020

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DECISIONS ACTEES	AVIS	INFORMATION
Approbation du PV du CA du 07/11/2019	X		
Approbation de l'ordre du jour	X		
Budget prévisionnel : Voyage en Espagne	X		
Budget prévisionnel des sorties scolaires sur 2020	X		
Budget 2020	X		
Autorisation donnée aux Associations du FSE et de l'AS d'être domiciliées au collège	X		
Plafond de mise à l'huissier pour les créances non recouvertes	X		
Autorisation de solder le compte 4674TAXE d'apprentissage	X		
Prélèvement sur Fonds Disponibles pour sécuriser le SRH	X		

A Saint-Loup, le 28 novembre 2019

La Présidente,

C. VILLEMIN-BERARD

Les secrétaires de séance,

Mmes BEAUDOUIN et SAUVAGE

Mme la Principale ouvre la séance à 17h31

Elle excuse Mmes HAGEMANN et BATHELOT retenues par leurs obligations d'élues.
Elle excuse Mme ROGER retenue par ses obligations professionnelles.
Elle remercie Mmes BEAUDOUIN et SAUVAGE d'assurer le secrétariat de séance.

Elle sollicite un petit instant de recueillement à la mémoire de M. Michel WEYERMANN qui s'en est allé et qui a été un membre attentif et intéressé de toutes les affaires du Conseil d'Administration pendant plusieurs années.

I - AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 novembre 2019.

POUR : 22 **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

Le PV est approuvé à l'unanimité

2 - Approbation de l'ordre du jour

POUR : 22 **ABSTENTION :0** **CONTRE : 0**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

3 - Informations de la Cheffe d'Établissement.

Mme la Principale annonce plusieurs dates importantes pour les élèves de l'établissement.

- **mercredi 15 janvier**, dans le cadre de la labélisation 2024, les collégiens de l'Association Sportive vont profiter d'une belle journée encadrée par les professeurs d'EPS et la professeur documentaliste, dans le cadre des **JOJ 2020**. Mme TRIMAILLE présente les JOJ dont la participation des élèves aux différents ateliers, la rencontre d'athlètes, la présence dans le mini village olympique ; c'est une chance pour les élèves.

- **mardi 8 février 2020 :** les élèves de 3ème accompagnés de leur professeur principal participeront au **forum Info'3**, à Lure, étape importante de leur Parcours Avenir, qui leur permettra d'appréhender les formations post collège et d'élargir leurs représentations. Elle annonce que les dates des JPO des lycées auront lieu en février. Ce changement est dû à Parcours Sup. Suite à la demande de Mme PIERRE, chaque professeur principal informera les élèves.

- **mercredi 8 avril 2020**, les élèves de 4èmes participeront au **forum des métiers inter-établissements** (VAUVILLERS, JUSSEY, FAVERNEY et SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE) organisé cette année par le collège et particulièrement piloté par M. GARRET, Principal-Adjoint.
Nous solliciterons très vite la municipalité pour une aide logistique et les parents d'élèves qui seront invités à présenter leur métier.
Là encore, il s'agit d'une étape importante dans la construction du Parcours Avenir des élèves.

- **Les dates des voyages scolaires**, après un sérieux travail d'AR avec les voyagistes sont enfin arrêtées.
Mme la Principale remercie M. BAGUE pour son travail et sa patience face à tous ces aléas administratifs.

- *voyage en Allemagne* : du lundi 30 mars au vendredi 3 avril 2020 à Münich
- *voyage en Espagne* : du dimanche 3 mai au vendredi 8 mai 2020 en Carantie

Mme la Principale annonce qu'une réunion d'information sera organisée pour chacun des deux voyages.

Elle rappelle qu'aucun élève ne saurait être exclu de ces voyages pour des raisons financières et que l'équipe éducative accompagnera les familles au mieux (Fonds social) et que le gestionnaire a élaboré un budget prévisionnel cohérent. Elle ajoute qu'aucun élève ne saurait être exclu pour des raisons de comportement ou de résultats scolaires, ce qui serait contraire au cadre réglementaire.

Mme la Principale ajoute qu'elle autorise ces voyages, tout en sachant que l'ensemble des élèves n'y participeront pas et qu'il s'agit d'une décision difficile à prendre et qu'elle re-questionne chaque année. Calixte TARTARIN demande comment cela se passe si trop d'élèves s'inscrivent. Madame la Principale explique que les premiers élèves avec un dossier complet seront inscrits.

Arrivée de Mme BOUBECHIRA à 17h50

La loi EGalim pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et pour une alimentation saine, durable et accessible à tous a été promulguée le 1er novembre 2019 et impose, à titre expérimental, aux services de restauration collective scolaire de proposer au moins une fois par semaine un menu végétarien. Le collège de St-Loup, labellisé E3D niveau expert est en train de travailler à l'application de cette loi qui vise à proposer une alimentation plus durable, bonne pour la santé, et de qualité. Il est bien évident que pour passer à une alimentation plus végétale, les équipes de cuisine doivent être formées et les élèves accompagnés pédagogiquement (CVC). Il n'est pas question de laisser croire que cette loi puisse s'appliquer d'un claquement de doigts et qu'elle viserait à détruire l'agriculture locale. Elle s'inscrit en complément de ce qui est déjà engagé au collège au travers de l'utilisation quotidienne de la plate-forme « Agrilocal » et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.
Mme SABER demande si des aides sont apportées pour le menu végétarien. M. SIMONIN répond « nous n'avons rien malgré la cherté de certains produits ».

Enfin, Mme la Principale laisse la parole à M. SIMONIN pour présenter **l'atelier chocolat** qu'il animera le jeudi 28 novembre à 17h, en direction des parents d'élèves.

- **les dates du DNB** :
- lundi 29 juin (Français et Mathématiques)
- mardi 30 juin (Histoire-Géographie et Sciences)

4 - Information « Santé et la Sécurité » au collège.

Mme la Principale informe les membres du CA des dernières mesures prises par l'établissement concernant **le volet "Santé-Sécurité".**

- Accueil et visite de l'établissement pour les nouveaux personnels, organisée par MM. BAGUE et GARRET J-P
- Suite donnée à l'inspection "Santé Sécurité " au travail, qui a eu lieu en mai dernier, principalement en ce qui concerne la prévention des risques dans les salles de sciences et particulièrement celle de physiques-chimie.

- Le protocole allergie grave a été réactivé pour l'ensemble des personnels : Mme CORDIER a présenté ce protocole dont le stylo avec le produit à injecter dans le ¼h qui suit. Les adultes sont en cours de formation.

- Remplacement des extincteurs et signature du contrat entre l'APAVE et le Collège pour le contrôle du système sécurité incendie (SSI). M. BAGUE a expliqué que le contrat avait une durée de trois ans. L'alerte incendie est bien suivie. Quelques points ont été abordés dont l'aspect technique, les extincteurs, les coups de poing, la centrale et les BEAS, les Baies d'éclairage de sécurité situées au-dessus des sorties de secours pour éclairage.

5 - Modification Règlement Intérieur.

Mme la Principale indique que des parents se sont légitimement interrogés sur les missions d'orientation au collège, ne voyant rien apparaitre sur le Règlement Intérieur de l'établissement.

Aussi pour répondre à cette interrogation, elle propose d'ajouter au Règlement Intérieur ce paragraphe :

"L'orientation est une mission partagée avec l'équipe éducative.
La Psychologue de l'Education Nationale spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (PSYEN-EDO) est à la disposition des élèves et des familles. Elle porte une attention particulière aux élèves en difficulté, en situation de handicap ou donnant des signes de souffrance psychologique. Elle participe également à la prévention et à la remédiation du décrochage scolaire. Elle rencontre les élèves individuellement soit sur convocation, soit sur rendez-vous pris par les élèves eux-mêmes ou leurs familles. Mme BERTRAND tient sa permanence :
- ***au collège, sur rendez-vous pris auprès du Bureau de Vie Scolaire (03 84 49 06 07)***
- ***au Centre d'Information et d'Orientation (CIO), 26 bis rue Pasteur, 70200 LURE (03 84 30 11 30 et cio.lure@ac-besancon.fr"***

POUR : 22 **ABSTENTION :0** **CONTRE : 0**

L'ajout au règlement intérieur est voté à l'unanimité.

II - AFFAIRES FINANCIERES

1 / Voyage en Espagne du 3 au 8 Mai 2020 Budget prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Nature	**Montant**	**Nature**	**Montant**
Transports		**Subventions diverses**	
		Etat	
		Collectivité territoriale	-
		Organismes internationaux	
Hébergements et transport	13 231,08	Autres (Syndicat ac Soc.)	980,00
		Dons	
		Asssociation de Parents	
Entrées et visites	1 638,87	FSE	1 485,19
Divers (diner...)	1 158,30	Participation de l'EPLE	917,06
Assurance annulation	539,00		
		Participation des familles	12 985,00
Réduction fidélité	- 200,00		
TOTAL DEPENSES	**16 367,25**	**TOTAL DES RECETTES**	**16 367,25**

Total participants : 54 personnes (49 élèves et 5 adultes)
Coût du voyage par personne : 303,10 €
Participation demandée par élève : 265,00 €

POUR : 22 **ABSTENTION :0** **CONTRE : 0**

2 / Voyage en Allemagne du 30 Mars au 3 Avril 2020 Budget prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Transports		**Subventions diverses**	
		Etat	
		Collectivité territoriale	-
		Organismes internationaux	
Hébergements et transport	6 663,36	Autres(Syndicat Ac Soc.)	400,00
		Dons	
		Asssociation de Parents	
Entrées	1 190,20	FSE	1 075,92
Divers		Participation de l'EPLE	1 407,64
Assurance annulation	330,00		
		Participation des familles	5 300,00
Réduction fidélité			
TOTAL DEPENSES	**8 183,56**	**TOTAL DES RECETTES**	**8 183,56**

Total participants : 45 personnes (20 élèves et 2 adultes pour le collège A MASSON + 20 élèves + 3 adultes pour le collège Duplessis de Faucogney)
Coût du voyage par personne : 371,98 €
Participation demandée par élève : 265,00 €

M. LEROY soulève le problème de la part des subventions du Syndicat, il souhaiterait qu'elles soient mieux équilibrées entre le sport et les voyages.
Mme TRIMAILLE informe que les sections sportives ont toutes des financements différents, la section foot ne dispose pas d'un encadrant issu d'un club. Il est nécessaire de faire des actions pour obtenir des subventions pour les différents déplacements, ce qui explique en partie la part réservée de cette subvention aux sections sportives

POUR : 22 **ABSTENTION :0** **CONTRE : 0**

3 / Sorties scolaires Budget prévisionnel sur subvention 2DPAE de 7224.00eu du CD70

Sorties pédagogiques (journée)	Classes concernées	Nature de la dépense	Subvention Etat	Subvention CD (DPAE)	Participation des familles	Participation collège (fonds Dispo)	Coût total
Piscine de Luxeuil	4 classes de 6ème	Transport (1710,00) entrées (2900,00)	- €	4 610,00 €	- €	- €	**4 610,00 €**
Velleminfroy	1 classe de 5ème	Transport	- €	190,00 €	- €	- €	**190,00 €**
Sortie passavant	1 classe de 5ème	Transport	- €	190,00 €	- €	- €	**190,00 €**
Collège au cinéma de Luxeuil	89 5ème	Transport et entrées (2,50eu / per)	- €	800,00 €	- €	- €	**800,00 €**
Français sortie Mandeure	52 élèves, de 5ème / 4ème / 3ème	Transport + entrées 110,00eu	- €	550,00 €	- €	- €	**550,00 €**
Forum info 3 à Luxeuil	classes de 3ème	Transport	- €	290,00 €	- €	- €	**290,00 €**
Journée Médiévale	Toutes classes	Accueil Association	- €	525,00 €	- €	- €	**525,00 €**

Autres Sorties Pédagogiques non prévues (reliquats sub CD70)	Toutes classes	Transport / Entrées	- €	69,00 €	€ -	à ajuster	**selon projet**
TOTAL			**- €**	**7 155,00 €**	**€ -**	**€ -**	**7 155,00 €**

POUR : 22 **ABSTENTION :0** **CONTRE : 0**

4 / Domiciliation d'associations au sein de l'établissement

Le collège André MASSON héberge deux associations :
Le FSE (Foyer Socioéducatif)
L'AS (Association Sportive)

- Les membres du CA doivent renouveler leur accord pour la domiciliation de ces deux associations au sein de l'EPLE.

POUR : 22 **ABSTENTION :0** **CONTRE : 0**

5 / Mise à l'Huissier des créances de cantine

- Les membres du CA doivent arrêter le plafond du montant des créances de cantine au-delà duquel le collège transfert les dossiers des créances à l'huissier de justice pour effectuer leur recouvrement.
- Les créances qui seront inférieures au plafond, et non recouvertes, sont généralement effacées par une admission en non-valeur l'année suivante, donc à la charge du collège.

Proposition d'un plafond de **50,00eu** pour le déclenchement des mises à l'huissier en cas de non recouvrement des créances de cantine à la date de J (date de facturation) + 51 jours

POUR : 22 **ABSTENTION :0** **CONTRE : 0**

6/ Régularisation d'un compte de classe 4

- Autorisation de solder le compte 4674TAXE d'apprentissage qui présente un solde de 9,02euros,
  - Ce compte ne sera plus alimenté du fait de la disparition de l'enseignement SEGPA au sein du collège
- Autorisation demandée aux membre du CA pour basculer le reliquat des 9,02euros sur le compte 441828MOBI (mobilier).

POUR : 22 **ABSTENTION :0** **CONTRE : 0**

7/ Prélèvement sur Fonds Disponibles pour sécuriser le SRH

Aide au:

- Recouvrement des factures de fin d'année pour sécuriser leur paiement
  - Budget de **5000,00eu** en prélèvement sur fond disponibles pour sa réalisation.

POUR : 22 **ABSTENTION :0** **CONTRE : 0**

8 / Budget 2020

Rapport de la cheffe d'établissement :

Préambule :

Mme la Principale indique que le projet de budget présente l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles de l'année 2020, selon des principes qui vont être rappelés par M. le gestionnaire, dont elle salue l'excellent travail réalisé pour préparer ce budget.

L'origine des ressources :

Mme la Principale indique que la principale source de recettes, hormis celles émanant des services spéciaux (SRH familles + bourses), est la **dotation annuelle de fonctionnement** allouée par le Département de la Haute-Saône, qui représente **42 % du montant total des recettes du collège**, soit **79147 €.**

Cette dotation est destinée à permettre à l'établissement de faire face à l'ensemble des dépenses de fonctionnement à l'exception des dépenses de personnels prévues à l'article L 211-8 du code de l'Éducation et des dépenses pédagogiques indiquées par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Ce montant de cette dotation est le résultat d'un calcul dont les éléments nous sont communiqués en toute transparence par le Département de la Haute Saône :
- le % de surface chauffée
- les effectifs
- le prélèvement isolation thermique

Pour l'exercice 2020, et comme depuis deux ans, l'assemblée départementale a pris en compte la situation des fonds de roulement pour procéder à un écrêtement si ceux-ci sont supérieurs à six mois.
C'est le cas pour le collège de St-Loup qui a dû accepter de voir sa subvention écrêtée de **4527 €** au titre du niveau du fonds de roulement. Mme TRIMAILLE regrette que cet écrêtement prive nos élèves de projets. Ces derniers sont déjà impactés par l'éloignement des centres culturels.

Cette dotation de **79147 €** se décompose comme suit :

➔ Dotation de fonctionnement principale 71473 € ***(au lieu de 76000 €)***

➔ Dotation spécifiques
- Projets actions éducatives (Forfait de 21 € par élèves) **7224 €**
- Ascenseurs **450 €**

A cela s'ajoute la participation à l'utilisation des équipements sportifs de 5160 € versée directement au propriétaire du gymnase **(notamment pour les cours d'EPS).**

Les autres recettes sont constituées principalement par les

- Subventions de l'Etat, de la Préfecture, les subventions du syndicat intercommunal, les dons, les familles (SRH).

Les choix :

Mme la Principale explique que les choix sont opérés après avoir répondu aux dépenses obligatoires :

- celles issues des recettes affectées (Bourses, manuels scolaires...)
- celles issues de la viabilisation et des autres contrats (entretien, matériel, sécurité...)

La politique budgétaire de l'établissement est clairement mise au service de la réalisation du Contrat d'Objectif Tripartite qui vise à satisfaire les orientations nationales et académiques inhérentes à la réussite de tous les élèves, ainsi qu'aux priorités de la collectivité.

Mme la Principale conclut son rapport en indiquant que les éclairages donnés par M. Le Gestionnaire, vont démontrer que ce budget est **un véritable acte politique de soutien au dynamisme pédagogique des enseignants au service de la réussite de tous nos élèves.**

ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE L'ÉTABLISSEMENT

	2019	2020
Subvention de fonctionnement	75 870,00 €	71 473,00 €
Subvention projets actions éducatives	6 612,00 €	7 224,00 €
Subvention Ascenseur	450,00 €	450,00 €
Crédits d'état BOP 141 (Budget Opérationnel de Programme en AP)	14 190,00 €	24 712,40 €
Crédits d'état BOP 230 (Budget Opérationnel de Programme en VE)	11 150,00 €	12 225,63 €
Repas forfaitaire demi-pensionnaire	3,10 €	3,15 €
Ticket repas externe	3,60 €	3,65 €

LE SERVICE GENERAL
ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE (AP)

	Dépenses		Recettes		Ajustement par Prélèvement
	2019	2020	2019	2020	
Enseignement général	10 112,05 €	6 000,00 €	10 112,05 €	3 973,00 €	+ 2 027,00 €
Sections sportives (Bask + Foot)	8 455,00 €	8 996,00 €	8 455,00 €	8 996,00 €	0,00 €
Voyages scolaires	24 043,50 €	24 550,81 €	24 043,50 €	22 226,11 €	+ 2 324,70 €
Sorties scolaires	13 070,00 €	7 224,00 €	13 070,00 €	7 224,00 €	0,00 €
E3D	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	563,24 €	+ 1436,76 €
Aide Subventions Etat (camets de corr, manuels sco, autres projets...)	11 390,00 €	26 452,40 €	11 390,00 €	26 452,40 €	0,00 €
Total	**76 070,55 €**	**75 223,21 €**	**76 070,55 €**	69 434,75 €	+ 5 788,46 €
				= 75 223,21 €	

LE SERVICE GENERAL
VIE DE L'ELEVE (VE)

	Dépenses		Recettes	
	2019	**2020**	**2019**	**2020**
Fonds sociaux	8 584,21 €	8 100,00 €	8 584,21 €	8 100,00 €
CESC	1 000,00 €	641,12 €	1 000,00 €	641,12 €
MILDT	702,51€	702,51 €	702,51 €	702,51 €
Autres Aides Etat	2 566,51 €	2 782,00 €	2 566,51 €	2 782,00 €
Total	**11 150,72 €**	**12 225,63 €**	**11 150,72 €**	**12 225,63 €**

LE SERVICE GÉNÉRAL
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE (ALO)

	Dépenses		Recettes	
	2019	**2020**	**2019**	**2020**
Viabilisation	51 000,00 €	53 500,00 €	51 000,00 €	53 000,00 €
Entretien	19 650,00 €	16 550,00 €	19 650,00 €	16 550,00 €
Administration	23 450,00 €	25 500,00 €	23 450,00 €	25 500,00 €
Matériel	1 517,60 €	319,15 €	1 517,60 €	319,15 €
Op-spé Amort Neut	984,43 €	4 162,43 €	984,43 €	4 162,43 €
Op-spé Amort Réel	996,03 €	5 789,78 €	-	-
Total	**97 598,06 €**	**105 321,36 €**	**96 602,03 €**	**99 531,58 €**

LE SERVICE SPECIAL
BOURSES NATIONALES (SBN)

	Dépenses		Recettes	
	2019	**2020**	**2019**	**2020**
Bourses	**32 928,00 €**	**35 844,00 €**	**32 928,00 €**	**35 844,00 €**

LE SERVICE SPECIAL RESTAURATION ET HÉBERGEMENT (SRH)

Dépenses			Recettes		
	2019	2020		2019	2020
Achat de denrées	66 676,57 €	70 815,77 €	Forfaits de demi-pension (224 Dp)	96 782,00 €	96 503,40 €
Héberg. extérieur	150,00 €	77,59 €	Tickets élèves	3 312,00 €	3 285,00 €
Fournitures non alimentaire	1 500,00 €	850,00 €	Primaires	6 202,80 €	11 267,55 €
Entretien SRH	6 500,00 €	6 800,00 €			
Particip. aux charges communes	20 272,51 €	20 800,00 €	Tickets adultes (commensaux)	13 980,40 €	14 750,00 €
Reversement au Conseil général	25 328,12 €	26 462,59 €	Hébergement	133,00 €	670,00 €
Total	**120 410,20 €**	**125 805,95 €**	**Total**	**120 410,20 €**	**125 805,95 €**

SECTION INVESTISSEMENT (OPC)

Opérations en capital (OPC)			
Domaine	**Activité**	**Dépenses**	**Recettes**
MATERIEL	13TIC	1 300,00 €	1 300,00 €
TOTAL		1 300,00 €	1 300,00 €

RECAPITULATIF DES DEPENSES PAR SERVICES

	DEPENSES	RECETTES
AP - Activité Pédagogique	75 223,21 €	(69 434,75 € + **5788,46 €** de prélèvement) = 75 223,21€
VE - Vie de l'Elève	12 225,63 €	12 225,63 €
ALO - Administration et Logistique	105 321,36 €	(- 5 789,78€ de l'op-spé) = 99 531,58 €
TOTAL DES SERVICES GENERAUX	**192 770,20 €**	**186 980,42 €**
SRH - Service de Restauration et d'Hébergement	125 805,95 €	125 805,95 €
SBN - Bourses Nationales	35 844,00 €	35 844,00 €
TOTAL DES SERVICES SPECIAUX	**161 649,95 €**	**161 649,95 €**
TOTAL GENERAL	**354 420,15 €**	(-5 789,78€ de l'op-spé) **348 630,37 €**
OPC	**1300.00 €**	**1300.00 €**

BUDGET 2020 A VOTER PAR LES MEMBRES DU CA

« Le vote porte sur la répartition des Dépenses et recettes par service »

POUR : 22 **ABSTENTION :0** **CONTRE : 0**

Le Conseil d'Administration s'est achevé à 19h40.